sont disposés les œufs ; si la température dépasse 40°, un régulateur consistant en un tube vertical traverse de part en part le centre de la chaudière. Dans ce tube est posé une tige métallique portant à sa partie inférieure une capsule formée de deux plaquettes de cuivre que la chaleur fait se dilater à 40° et soulève la tige dont la partie supérieure comprend un levier mobile qui bascule et laisse passer l'air surchauffé.

Dès que la chaleur descend, la capsule se dégonfle, le levier retombe et ferme l'orifice de ventilation.

Dès que les poussins sont éclos on les retire des tiroirs du bas et on les met pendant deux heures, pour les sécher, dans des chambres chaudes placées au-dessus de la couveuse. On les place ensuite dans l'éleveuse formée d'un appareil semblable à celui des couveuses et à laquelle sont adaptées deux petites serres où les poussins mangent et s'ébattent.

MM. Philippe fabriquent également des poulaillers de tous genres, des colombiers, mangeoires, nids, épinettes à engraisser, gaveuses mécaniques, etc.

*
**

Il nous faudrait un volume pour détailler la superbe exposition du *Crédit agricole* dont le siège est rue Marsollier, 1, Paris. Nous avons vu beaucoup d'expositions, mais aucune ne dépasse celle du *Crédit agricole*.

Tous les agriculteurs connaissent les qualités éminentes qui ont rendu si célèbre et si populaire la faucheuse *Merveilleuse Johnston*.

Au premier aspect on reconnaît la puissance et la solidité de cet instrument. Trochois minime, coupe rare, large andain, larges roues, organes incassables, couverts et à l'abri de tout accident, tels sont les mérites qui distinguent la faucheuse Johnston. Dans tous les champs où elle a fonctionné elle a émerveillé les spectateurs par l'extrême simplicité de sa manœuvre et la rapidité de sa marche.

La moissonneuse-lieuse Johnston est d'une supériorité que personne ne conteste. Elle s'est affirmée dans les récoltes les plus difficiles et les plus variées et à cause de son peu de poids elle est d'une grande valeur pour les terrains accidentés. Toute construite en acier fer forgé et fonte malléable elle est légère quoique solide et durable.

Le *Crédit agricole* possède en outre tous les instruments aratoires des meilleures marques et à des prix vraiment remarquables de bon marché. Citons les faucheuses et moissonneuses Mac Cormick et Bomlett. Nous passerons ensuite rapidement à une machine à battre et à nettoyer le grain à grand travail, batteurs à plan incliné, manèges, écrémeuses centrifuges à bras et à moteurs, des malaxeurs rotatifs et autres, barattes, réfrigérants et rechauffeurs de lait, extirpateurs, scarificateurs, 5 herses, houes, semoirs, de tous systèmes, arracheurs de betteraves, etc., etc.

Le *Crédit agricole* a institué un service de pièces de rechange très bien compris afin que les accidents inévitables soient promptement réparés.

C'est, on le voit, une maison de tout premier ordre que le *Crédit agricole* et cela explique la multitude d'instruments aratoires qui sortent de leurs ateliers et vont porter jusque dans les plus petits villages le bon renom de cette importante maison.

RÉCOMPENSES
du Concours Régional
(Suite)

Le Concours hippique

Le jury a définitivement terminé ses opérations, des récompenses dans l'après-midi d'hier. En voici les résultats :

Primes d'honneur

Une prime d'honneur consistant en un objet d'art a été donnée à M. le duc de Vicence pour l'ensemble de son lot de chevaux demi-sang.

Une prime d'honneur a été également décernée à M. le baron d'Herlincourt pour son lot de chevaux de traits.

1re CATÉGORIE. — *Poulains de trait de 3 ans males — Race boulonnaise — 1re section.*

1er prix, médaille d'or, 600 francs, *Rinxent* à M. le Baron d'Herlincourt, d'Eterpigny (Pas-de-Calais) ; 2e prix, médaille d'argent, 500 fr., *Bandrethim*, à M. A. Cugny, d'Andingham (Pas-de-Calais) ; 3e prix, méd. arg. 450 fr., *Rustaux*, à M. C. Mayer de Mayocq-les-Crotroy (Somme.) ; 4e prix, méd. arg. 350 fr., *Athos*, à M. Delattre Ernest de Brailly (Somme.) ; 5e prix, méd. de bronze, 250 fr. *Julins*, à M. Duchateau de Marck (P. de C.) ; 6e prix, m. b. 200 fr., *Vainqueur* à M. Arthur de Wazines, de Fouqueffin Ricamez (P. de Calais) ; 7e prix, m. b. 200 fr., *Turbulent*, à M. J. Lefort de Blaringhem (Nord.) ; 8e prix, m. de b. 100 fr. *Marius* à M. Deneuville de Zouafques (P. de C.) ; 9e prix, m. de b. 100 fr., *César*, à M. Vaquette de Flesvillers (Somme.) ; 10e prix, m. de b., 100 fr., *Trotteur*, à M. L. Leblanc de Wancourt (P. de C.) ; 11e prix m. b. 100 fr., *Pierrot*, à M. de Wazières : 12e prix, 100 fr., *Montagne*, à M. Leblanc de Wancourt (P.-d-C).

2e section. — 1er prix m. or, 500 fr., *Robuste*, à M. Pature, de Taisnières-sur-Hon ; 2e prix, m. arg. 400 fr. *Capitaine*, à M. Douai, de Romeries ; 3e prix, m. bronze 300 fr. *Laboureur*, à M. Bosquet, de Marby (Ardennes) ; 4e prix, m. br. 200 fr., *Bacchus*, à M. [illegible] ; 5e prix, m. [illegible], à M. Pature.

Etalons de trait de 4 ans et au-dessus. — Race boulonnaise

1re section, 18 prix décernés dans l'ordre suivant : *Saint-Pol*, à M. le baron d'Herlincourt, d'Eterpigny (Pas-de-Calais) ; *Saturne*, à M. Modesse-Berquet, d'Any-Martin-Rieux (Aisne) ; *Salvador*, à M. de Fresnayé, de Fiers (Pas-de-Calais) ; *Major*, à M. Dumont, de Crémery (Somme) ; *Magenta*, à M. Warin, de Vacquerie-le-Boucq ; *Alexandre*, à M. Gourmil, de Villers-les-Guises ; *Pompée*, à M. de Wazières, de Foufflin-Ricametz ; *Lucifer*, à M. Delohen, de Vitternesse ; *Réjoui*, à M. Lesueur, de Ribémont ; *Mouton*, à M. d'Herlincourt.

Parfait, à M. Baurain, d'Erny-Saint-Julien ; *Glorieux*, à M. Delohen, de Witternesse ; *Turbot*, à M. de Fresnaye ; *Polisson*, à M. de Wazières ; *Passe-Partout*, à M. Calais de Pittefaux ; *Favori* à M. Renaux, de Beaufort ; *Garibaldi*, à M. Leblanc.

2e section. — 8 prix, une mention, décernés dans l'ordre qui suit :

1er prix, m. or, 700 fr., *Beausire*, à M. Lagneaux ; — 2e, m. arg., 600 fr., *Boucan*, à M. Douai, de Romeries (Nord) — 3e, m. bronze, 500 fr., *Réjoui*, à M. Gabet-Lebrun, d'Inchy (Nord) — 4e, m. b., 400 fr., *Louis*, à M. N. Douai, de Solesmes (Nord) — 5e, m. b. 300 fr. *Ciney*, à M. Dartevelle, de Cerfontaine (Nord) — 6e, m. b. 200 fr., *Eclatant*, à M. Douai, de Solesmes — 7e, m. b. 200 fr. *Brutus*, à M. Renaud de Beaufort (Nord) 8e, m. b. 100 fr. *Bontemps*, à M. Macarez d'Escarmin (Nord).

Mention honorable, *Mouton*, à M. Bosquet, de Marby (Ardennes).

Troisième catégorie

Pouliches de 3 ans (femelles) race boulonnaise. — 1er prix, m. or, 400 fr., *Lisette*, à M. Leroy, d'Aigueville (Somme) ; 2e, m. a., 300 fr., *Réussie*, à M. A. de Wazières, de Foufflin-Ricamez (P.-de-C.) ; 3e, m. br., 200 fr., *Clarinette*, à M. Reptin d'Hautecloque (P.-de-C.) ; 4e, m. br., 100 fr., *Rigolette*, à M. le baron d'Herlincourt ; 5e, m. br., 100 fr., *Bichette*, à M. Reptin ; 6e, m. br., 100 fr., *Bellotte*, à M. Leroux, de Charmes (Aisne) ; 7e, m. br. 100 fr., *Chartreuse*, à M. Lesueur, de Ribémont (Aisne) ; 8e prix créé m. br., 100 fr., *Brillante*, à M. le baron d'Herlincourt.

Mentions honorables. — *Belle-Amie*, à M. Leblond de Coechil-le-Temple (Pas-de-Calais) ; *Mignonne*, à M. de Wazières ; *Fanny*, à M. Lefebvre de Lesenne (Nord).

2e Section. — *Races diverses*

1er prix, non décerné ; 2e, m. arg. 200 fr., *Rosalie*, à M. Lahneau de Marby (Ardennes) ; 3e, m., br., 100 fr., *Mirabelle*, à M. Donai, de Romeries (Nord) ; 4e, non décerné.

7e Catégorie

Juments de demi-sang, de 4 ans et au dessus, suitées de leur produit de l'année, issu d'un étalon national ou autorisé. — 17 prix décernés dans l'ordre suivant : *Fiorella*, à M. Boulnois, de Sarcus ; *Hirondelle*, à M. le baron de l'Epine, de Prouzel ; *Ida*, à M. Lucquet-Philippot, de Plamion ; *Emotion*, à M. Boulnois ; *Esly*, à M. le duc de Vicence, de Caulaincourt ; *Susanne*, à M. Luzin-Bouvry, de Crépy-en-Laonnois ; *Christine*, à M. D'Hespel, d'Eperlecques ; *Golconde*, à M. le duc de Vicence ; *Errdice*, à M. le duc de Vicence ; *Kate*, à M. de Fresnaye ; *Iris*, à M. Boulnois ; *Pensee*, à Mme Toussin, de Loos ; *Brune*, à M. Lefebvre-Wallerand, de Montay ; *Grisette*, à M. Georges Potié de Loos ; *Miss Bell*, à M. Boulnois ; *Nina*, à M. le duc de Vicence ; *Surprise*, à M. Douay, de Romeries.

*
**

Telles sont les récompenses accordées cette année aux exposants du concours régional hippique de Lille.

E. L.-B.

Le concours départemental d'étalons

Vendredi matin, à onze heures, ont commencé les opérations du jury pour le concours départemental d'étalons. M. Delcambre, présidait, assisté de M. Pollet, vétérinaire départemental. Voici les premiers résultats :

Etalons de 30 mois à 4 ans. — 1re section. — Primes à : *Barentin*, à M. Dehaussy, du Cateau ; *Gerfaux*, à M. Douay, de Solesmes ; *Bauvrain*, au même.

2e section. — Primes à : *Roberte*, à M Deransy ; *Jean*, à M. Jonville, de Lannoy ; *Orange*, à M. Delsart, de Rumes.

3e section. — Primes à : *Dorby*, à M. Dehaussy, du Cateau ; *Jupiter*, à M. Lefebvre, du Montay ; *Avenir*, à M. Chatraux.

Mentions : *Souteuck*, à M. Ernest Macarez, de Haulchin ; *Lion*, à M. Collet.

Secondes opérations du jury

1re section. — Primes à : *Boucan* à M. Victor Douay, de Romeries ; *Brutus*, à M. Léon Renard, de Beaufort ; *César*, à M. Delangle, de Lille ; César, à M. Deranzy Stéphane ; *Capitaine*, à M. Victor Douax, de Romeries.

2e section. — Primes à *Robuste*, à M. Pâture ; *Bon temps*, à M. Léon Macarez ; *Turoulent*, à M Lefort, de Blaringhem ; *Eclatant*, à M. Douay, de Solesmes.

EXPOSITION CANINE

Nous avons donné hier une partie des récompenses décernées à l'exposition canine, avant de donner la suite de la série ; faisons connaître la composition du jury :

COMPOSITION DU JURY

MM. Clément Béthune (Lille), Victor Boucquey (Lille), Maurice Braquaval (Lille), Victor Cattoire (Lille), Narcisse Corman-Vandame (Lille), Ch. Cavelier (Tourcoing), Emile Delesalle (La Madeleine), Prosper Derode (Mons-en-Barœul), Emile Dorémieux (Saint-Amand), Gustave Dubar (Lille), Pierre Mulard (Lugrin), Edouard Roussel (Roubaix), Pierre Semin (Lille), Adalbert de la Serre (Bondues), A. Stiévenard (Lille), Gustave Villette (Lille).

Le comité d'organisation est composé de MM. René Telliez président ; Léon d'Halloy, de Paris, et Robert Fontaine, de Marcq-en-Barœul.

LISTE COMPLÉMENTAIRE
DES RÉCOMPENSES

Chiens d'arrêt auglais à long poils

SETTERS ANGLAIS. — 1er prix, *Banghf ette Belle*, à M. Delesalle — 2e, *Barbieux Dra*, à M. Rousse'.

Mentions très honorables, *Princess*, à M. Wibaux et *Lily*, au même.

3° SETTERS-GORDON. — 1er prix, *Duke of Brussels*, à M. Gurol — 2e *Bellot*, à M. Lambiliotte.

4° SETTERS-GORDON (chiennes). — 1er prix, *Dania*, à M. Gurol — 2e, *Pretty Bese*, à M. Robert Fontaine.

Mentions très honorables, *Sapho II*, à M. Delesalle et *Duchesse*, au même.

Mention honorable, *Leda*, à M Pascho.

SETTERS IRLANDAIS (chiens) — 1er prix, *Tom*, à M. Ponson — 2e, *Fox*, à M. Gorre.

Mention honorable, *Tom*, à M. Charlet.

Chiens employés à rapporter — 1er prix, *Léopard* à M. Clovis Mertel.

Chiens servant à faire lever le gibier. — 1er prix *Stop*, à M. Léon Tacquet.

Chien de garde Terre neuve — Prix d'honneur et 1er prix, *Turc*, à M. Hacquet.

Chiens d'arrêt à poils ras de races continentales. — 1° BRAQUES DUPUY. — 1er prix, *Juliette*, à M. Barbier — 2e, *Sila*, à M. Henn.

2° BRAQUES ST-GERMAIN — 1er prix (mâle), *Fox IV*, à M. Bathiat Lacoste — 1er prix (femelle), *Bismarck*, à M. Morel.

3° BRAQUES d'autres races — 1er prix, *Tom*, à M. Louis Delchelle.

Mention honorable, *Follette*, à M. Louis Motte.

Chiens d'arrêt à longs poils de races continentales. — EPAGNEULS DE PONT-AUDEMER ET DU CONTINENT, — 1er prix, *Flac*, à M. Omer Boucquey — 2e, *Stop*, à M. Clément Béthune.

Mention très honorable, *Diane*, à M. A. Grare.

Mentions honorables, *Fido*, à M. Delcourt et *Cob*, à M. Bottequin.

GRIFFONS A POILS DURS — 1er prix, *Pack Moustache*, à M. de Gingins — 2e, *Frascati*, au même.

Mention très honorables, *Tic*, à M. Albert Wibaux.

Mention honorable, *Medee de Vauban*, à M. Bonequey.

GRIFFONS A POILS DURS — 1er prix, *Kate Bella*, à M. de Gingins — 2e, *Duchesse*, à M. Tacquet.

Mention très honorable, *Dina*, à M. Dorémieux.

Mention honorable, *Pallas*, à M. Boucquey.

GRIFFONS A LONGS POILS — 1er prix, *Stop*, à M. Barbet — 2e, *Pipe*, à M. Delarra.

*
**

Les prix d'entrée

Pour le Concours régional, le prix d'entrée est fixé à un franc.

La partie de l'Exposition qui a lieu dans le square du Ramponeau est ouverte gratuitement au public.

Quand au Concours horticole, le prix d'entrée est fixé pour aujourd'hui dimanche, à 50 centimes.

Pour l'Exposition canine, le prix d'entrée est fixé à 1 franc par personne. Des cartes d'abonnement, valables pendant toute la durée du concours de chiens, sont délivrées au prix de 5 francs.

Au concours hippique, le prix d'entrée est de un franc, sauf dimanche, où l'entrée sera gratuite.

L'entrée de l'Exposition scolaire est gratuite.

Chronique du Sport

SPORT HIPPIQUE

Courses de Calais

Aujourd'hui dimanche 10 juin 1894, à trois heures de l'après-midi auront lieu les courses suivantes :

1re course. — Trot monté. — Prix de l'agriculture, 400 fr. en 4 prix.

2e course plat au galop — Prix de l'Hippodrome — 400 fr. en 3 prix.

3e course au trot monté — Prix du Conseil Général — 600 fr. en 3 prix.

4e course de haies — 500 fr., en 3 prix.

5e course au trot monté — Prix des membres fondateurs — 500 fr. en 3 prix.

6e course. — Steeple-chase militaire, 2e série — Objets d'arts de 100 francs, de 75 francs, de 50 fr. pour sous-officiers de l'armée active montant des chevaux de troupe.

Entrées : Piétons, 1 franc — Pesage, 15 francs — Tribunes, 3 francs — Cavaliers, 3 francs — Voitures à 2 roues, 4 personnes cocher compris, 5 fr. — Voitures à 4 roues, 6 personnes cocher compris, 10 fr.

Pendant les épreuves, concert par la Musique municipale d'Ardres.

Espérons que le beau temps favorisera la Fête hippique.

LE NORD

AVESNES

Un enfant broyé
A AULNOY

Vendredi après-midi, le jeune Fernand Daquet, 14 ans, employé au bureau de la petite vitesse de la gare, a été tamponné par un train. On l'a trouvé ayant un bras et les jambes coupées.

Il est mort au bout d'une heure et demie de souffrances.

DUNKERQUE

L'assassinat de Bourbourg

Le parquet a acquis la certitude que Soffys était bien l'assassin de Mme Voisin. Le juge d'instruction espère obtenir bientôt des aveux.

INCENDIE CRIMINEL
A BERGUES

Vers 7 heures 1/2 du soir, un violent incendie éclatait, rue des Dames, dans l'arrière boutique d'un magasin de draps, exploité par M. Walverick, capitaine des sapeurs-pompiers.

L'extension du feu fut très rapide et c'est seulement à neuf heures qu'on put le maîtriser. Trois pompiers dont le sergent Bischopp reçurent des blessures en combattant l'incendie.

L'enquête a démontré que le sinistre était dû à la malveillance de deux servantes Marie Vandamme, de Warhem, et Marie Boummelaere, de Bourbourg qui avaient voulu se venger de leurs patrons parce que ceux-ci les avaient congédiées à la suite d'une dispute. Elles ont mis le feu en divers paquets d'étoffes avec des allumettes. La police les a arrêtées et on assure que l'une d'elles a avoué. Les dégâts causés par cet incendie s'élèvent à 2000 fr.

PAS-DE-CALAIS

Explosion à l'aciérie d'Isbergue

Une explosion paraissant due à l'infiltration de l'eau qui baigne la partie inférieure du haut fourneau du coté de l'Est s'est produit vendredi dernier. L'explosion a été entendue jusqu'à Béthune Deux ouvriers seulement ont reçu des brûlures sans gravité.

SAINT-OMER

Tentative de meurtre

Dans la nuit de vendredi, à la caserne de la Barre, le nommé Bernard, cantinier, qui était en traitement depuis quelques jours, se levait précipitamment en disant à sa femme qu'il allait la tuer.

Il descendit de son logement pour aller chercher une arme.

Mme Bernard affolée, entendant son mari remonter, se précipita vers la fenêtre et vint tomber sur le sol d'une hauteur du 2e étage.

Quoique ayant une plaie affreuse au côté, elle put se relever et aller frapper à la porte de la chambre d'un sous-officier qui s'empressa de lui porter secours, et immédiatement Bernard fut mis sous les verrous, en attendant son transfert à l'hospice car le malheureux semble atteint de la folie alcoolique.

UN DEMI SIÈCLE DE SUCCÈS
Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE c'est
L'ALCOOL DE MENTHE RICQLÈS
Contre les INDIGESTIONS, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête et contre dyssenterie et cholérine, excellent aussi pour la toilette et les dents 54 récompenses dont 30 médailles d'or. — *Exiger le nom de Ricqlès.*

Photographie Elkan
74, rue Pellart, 74, ROUBAIX
Premières COMMUNIONS
12 portraits pour 5 francs, avec une belle carte album comme prime. Portraits de luxe 10 francs la douzaine, donnant droit à un superbe portrait peint à l'huile sur bois.
Renommé pour photographies d'enfants par procédé extra-rapide.
Groupes de familles et de sociétés.
Reproduction d'anciens portraits.
Grands portraits au charbon 25 0/0 meilleur marché que partout ailleurs.
La maison achète et vend d'occasion, les appareils photographiques.

PLAIES DE TOUTE NATURE
Guérison certaine par l'ONGUENT St-ROCH Flament, Ph. à Lourches (Nord). 2,50 *franco* et t. pharmacies.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 9 juin

Présidence de M. Dassonville, vice-président. — Ministère public, M. Destieker.

LILLE

La vitrioleuse de la rue de Juliers. — Nos lecteurs se rappellent certainement ce drame dont nous les avons entretenus. Catherine Siquet avait eu souvent à souffrir des violences de son mari, le nommé Daelman, scieur de long, demeurant rue de Juliers, 78.

Le 17 mai dernier, après avoir bu ensemble pendant la matinée, les époux étaient restés chez eux. Daelman s'était endormi sur le dos de la chaise, la joue droite appuyée sur son bras. Il était ivre.

Sa femme, qui venait d'avoir une discussion avec lui sortit tout à coup de la pièce voisine et s'approchant de lui lui jeta le contenu d'un récipient renfermant du vitriol. Se sentant brûlé, Daelman repoussait la bouteille qui allait se briser contre le mur.

Daelman a eu quelques brûlures au cou, à la figure. A l'audience Catherine Siquet avoue les faits.

Le tribunal la condamne à 20 jours de prison.

Abus de confiance. — Victor Delamotte, âgé de 16 ans, était employé chez M. Charles Revel, courtier rue Faidherbe. Depuis le mois d'avril dernier il avait été chargé par M. Belleville, caissier de la maison de tenir le registre de la petite caisse. A cet effet le caissier lui remettait tous les jours 10 ou 20 fr. pour payer les petits frais de télégrammes, correspondance, achat de cigarettes, pour le patron, etc. Du mois d'avril au 6 juin 414 fr. 55 lui avaient été remis.

Sur cette somme le jeune Delamotte s'est approprié 180 francs qu'il a dissipé avec ses camarades.

Il avait, dit-il, l'intention de rembourser cette somme, mais malheureusement il n'a pu le faire.

Le tribunal le condamne à 6 jours de prison, mais vu son jeune âge et ses bons antécédents le fait bénéficier de la loi Bérenger.

Vol. — Adolphe Buchet, qui logeait en garni chez Mme Genber, épicière, rue des Postes, à Lille, a disparu de son logis le 19 février dernier après avoir emporté 2 draps de lit, 1 couvre-lit et une glace.

Par défaut, le Tribunal le condamne aujourd'hui à 1 mois de prison.

ROUBAIX

Les coups de revolver de la rue Watt. — Depuis longtemps déjà, Charles Dierick, 65 ans, tisserand à Roubaix, menaçait sa femme de mort et lui faisait subir les plus mauvais traitements. Le 2 mai, vers midi, il rentrait chez lui. Sa femme et sa fille étaient assises dans une pièce de la maison.

Dierick lui chercha querelle et finalement braqua sur elle un revolver. La femme se sauva dans la pièce voisine et Marie Dierick 1. fille voulut en fermer la porte. Dierick passa son bras par l'entrebâillement et tira un premier coup sur sa femme. Et comme sa fille voulait l'empêcher de tirer le deuxième, il tourna sa colère contre elle et pendant qu'elle se sauvait tira dans sa direction un coup de son arme. Puis Dierick tournait son arme contre lui et se blessait à la tête.

Il a déclaré tout d'abord avoir agi avec préméditation pour se venger de sa femme.

A l'audience il avoue les faits, dit qu'il avait bu et qu'il voulait se tuer.

Il est condamné à 4 mois de prison.

Coups. — Le sieur Debacker était allé aider Mme Deryck, cabaretière, pour servir les consommateurs, quand tout à coup le nommé Jules Hovaert, tisserand, se mit à faire du tapage et à causer du scandale dans l'établissement. Debacker le pria de se taire. Hovaert, à cette injonction, se jeta sur lui et lui porta des coups, puis il s'enfuit.

Il ne comparaît pas aujourd'hui.

Le Tribunal par défaut, le condamne à 2 mois de prison.

Rebellion. — Outrages aux agents. — Ivresse. — Gustave Verleyen se présentait le 5 juin vers 7 heures au poste du Pont Morel et interpellait un agent lui demandant un logement en ces termes : « Il faut que j'aille en prison. Vous n'êtes que des fainéants, des canailles. Si vous ne m'y fourrez pas, je mets le poste à sac. »

Comme toujours ce moyen a réussi et Verleyen a été arrêté.

Mais il fit alors grande résistance et il fallut deux agents pour le conduire, menottes aux poignets, où il avait déclaré vouloir aller. Il logera 10 jours en prison et payera 5 fr. d'amende.

Vagabondage. — Bris de clôture. — Expulsion — Ivresse. — William Charles, maçon, 27 ans, qui comparait sous ces chefs de prévention désirait-il lui aussi un logement ? le 1er juin dernier il brisait un carreau de vitre à la vitrine de M. Duhot, fabricant, rue des Lignes.

M. Duhot arrivait au bruit et à ce même moment William cassait un deuxième carreau. Il s'apprêtait à en casser un troisième quand il fut appréhendé.

2 mois de prison pour les délits et 5 fr. d'amende pour l'ivresse.

TOURCOING

Escroquerie. — Sabine Delespaul, 48 ans, lessiveuse, se présentait le 29 mai rue des Carliers chez M. Paul Massart, liquoriste, et lui disait que Mme Longuet, cabaretière et cliente de M. Massart, le priait le lui remettre un litre de genièvre. N'ayant pas raison de douter de la bonne foi de cette femme, M. Massart lui remit ce qu'elle demandait lorsque quelques jours après il apprit par Mme Longue qu'elle n'avait pas fait demander de genièvre et qu'il devait être victime d'une escroquerie.

Le tribunal inflige 15 jours de prison à Sabine Delespaul.

LAMBERSART

Escroquerie. — Victor Demeyer, marchand de beurre à Lambersart, pour se procurer de l'argent lançait des traites acceptées au nom de commerçants connus sur la place. Il a ainsi escroqué, depuis 1893, de 1600 à 1700 fr.

Il avoue les faits et prétend n'avoir agi ainsi que pour faire face à ses affaires.

Le Tribunal le condamne à 4 mois de prison.

LA MADELEINE

Vol de récoltes. — Le garde champêtre de Lambersart cherchait depuis quelque temps à connaître l'auteur des vols de légumes qui journellement avaient lieu et qui donnait lieu à grand nombre de plaintes. Le 22 mai, vers l'heure 1/2 du matin, il se postait aux abords de la rue Jacques-Lefebvre, lorsqu'il remarqua un homme et une femme sortant de chez eux. L'homme tenait ses souliers à la main. C'est un nommé Eugène Burque, 22 ans, ouvrier de ferme ; la femme se nomme Célina Volkaert et vit avec lui.

Le garde arrêta Burque et celui-ci le conduisit dans un champ où était caché un sac et une marmite contenant des salades, des échalottes et de l'ail volés à MM. Leriche et Duthoit. La marmite appartenait à une voisine, Léontine Demessemaere qui de concert avec Burque et sa concubine se livrait chaque nuit au vol de légumes.

A Burque 40 jours de prison ; à Volkaert Célina, 1 mois, à Léontine Demessemaere, 20 jours.

WATTRELOS

Vol. — Le jeune René Verstraete est un jeune garçon de 12 ans qui, vu son jeune âge vient d'être acquitté et remis à ses parents mais que ceux-ci feront bien de surveiller. Le 30 mai dernier il entrait rue des Fleurs à l'épicerie de Madame Sophie Hennion et pendant l'absence de cette femme prit dans le comptoir de l'argent, il fut aperçu par une cliente qui entrait à ce moment. Il se sauva et fut rattrapé. Fouillé, on retrouva sur lui 1 fr. 50 et une pièce de 50 centimes qu'il avait jetée.

MOUVEAUX

Agression nocturne. — Le 3 juin, vers dix heures du soir, M. Vandeputte, journalier, revenait avec sa bonne amie le long du Chemin du Vert pré, quand tout à coup un individu, suivi de 2 autres, lui demanda 50 centimes à prêter. Vandeputte qui ne le connaissait pas, le renvoya des fins de sa demande.

Il reçut alors un coup de tête dans le ventre et un coup d'un verre que l'homme portait dans sa main.

Pendant que Vandeputte faisait sa plainte aux gendarmes, M. Emile Lezin se présentait la figure toute ensanglantée racontait qu'il venait d'être de la part de 3 individus victime d'une pareille agression. L'un des rôdeurs avait tâché de lui prendre son porte-monnaie dans la poche.

Louis Lagaest, 20 ans, peigneur à Roubaix a été arrêté et M. Vandeputte l'a reconnu comme son agresseur. Wils François, rattacheur, aussi à Roubaix a été reconnu par M. Lezin comme étant l'auteur des coups qu'il avait reçus.

Aujourd'hui comparaissaient ces deux prévenus. Le 1er est condamné à 1 an de prison, le 2e à 15 jours de la même peine.

Fraudes. — 6 jours de prison et 500 fr. d'amende à Constant Dhienne, teinturier à Lys-lez-Lannoy, arrêté au dit lieu, important du tabac et du café.

Amand Vanlanghenoven et Denis Henri, arrêtés au poste de l'Atargette, important du poivre, récoltent le premier, 6 jours, le deuxième 12 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Louis Coustenoble 17 ans, couvreur et Victor Debuscher, 16 ans, tisseur, tous deux Armentières, sont condamnés chacun à 3 jours de prison et solidairement à 500 fr. d'amende pour importation d'allumettes.

Programme des Spectacles et Concerts

Hippodrome roubaisien. — Grand théâtre. — Dimanche 17 juin à 8 h. 1/4.

Dupuis et la troupe des Variétés de Paris dans les

TRENTE MILLIONS DE GLADIATOR
DE LABICHE

Location ouverte chez M. Jubé-Hertogh.

Parc Barbieux. — La Concordia-Harmonie se fera en entendre aujourd'hui dimanche, au parc de Barbieux.

PROGRAMME

Première partie :

1. Salut lointain, allegro militaire, Signard — 2. Ouverture du Val d'Andorre, Halévy — 3. Polka pour piston, X. — 4. Fantaisie sur le Prophète, Meyerbeer.

Deuxième partie

1. Ouverture de concours, Rigell — Salomb... Royer — 3. Santiago, grande valse, par Corbin.

L'harmonie la Fraternelle exécutera, le dimanche 10 juin 1894, sur le kiosque de la place Thiers, à 5 heures, les morceaux suivants :

PROGRAMME

1. Marche, X. — 2. Le Val Fleuri, ouverture, Bousquet — 3. Roussignol et Fauvette, polka, E. Launay — 4. Le Prophète, fantaisie arrangée par Baudonck — 5. Philémon et Baucis, fantaisie, Ch. Gounod — 6. Mignonne, gavotte, Th. Herrmann.

CONVOCATIONS

La commission administrative des *Combattants de 1870-1871*, a l'honneur de rappeler à ses membres que la réunion trimestrielle aura lieu le dimanche 10 juin à sept heures du soir, en son local, au café *Pandore*.

Etat civil de Roubaix
du 9

Naissances. — Jean-Baptiste Dejobel, rue du Fresnoy, 111 — Léon Mathon, rue Molière — Sarah Carré, rue Dufiot, 29 — Auguste Ghesquière, rue Saint-Louis.

Décès. — Lucien Trentesaux 3 mois, 26 rue Rossini — Louis Lechantre, 1 mois 23 jours, rue Cartigny, 6 — Catherine Dequidt, rue [illegible] han, cour Shoucq 4 — Lemaire, présenté sans vie, rue de l'Epeule, 18 — [illegible] St-Georges — Pierre Tressig, 89 ans, Hôtel-Dieu — Sidonie Tanghe, 48 ans, rue de la Rondelle, 11 — Raymond Vandendorpe, 2 ans 11 mois, rue du Bon Rasoir, 7 — Jeanne Robbeets, 36 ans, rue du Tilleul, impasse [illegible], 51 — Julien Lelabay, 65 ans, Hôtel-Dieu.

Mariages. — Emile Deroos, journalier, boulevard de Belfort et Maria Vandevelde, id. — Jules Tristram, employé d'octroi, boulevard Beaurepaire et Hortense Desfrennes, dévideuse, rue de ma Campagne — Constant Vandenberghe, ourdisseur, [illegible], piqurière, rue du Fontenoy — Henri Fontier, sans profession, rue de Bouvines et Pauline Dhalluin, sans profession, rue de Lille — Jean Vanhoutte, paveur, rue de Jemmapes et Charlotte Chevalier, chapelière, rue Fourcroy — Jean-Baptiste Simon, journalier, rue de Jemmapes et Philomène Seflsma, bobineuse, rue de Roubaix — Alphonse Soudant, lithographe, rue des Longues-Haies et Blanche Aubert, [illegible], rue Decrême — [illegible] Zélia Delmée, soigneuse, rue de Tourcoing — [illegible] Meyerbeer — Emile Féron, journalier, Grande-Rue et Marie Goussent, rattacheuse, rue de [illegible] — J.-B. Ghyssens, tisserand, rue du Tilleul et Marie Renard, servante, rue du Tilleul — [illegible] Vandenbroucke, serrurier, rue d'Armentières et Lucie Vander Gucbten, couturière, Grande-Rue — Arthur Decroux, sans profession, rue de [illegible] et Laure Corail, sans profession, rue Turgot — Louis Kelle, préposé des douanes, rue de [illegible] et Emérence Merlier, sans profession, rue Montgolfier.

Etat-civil de Tourcoing
du 9 juin 1894

Naissances — Emilia Dupont, rue Saint-Roch — Germaine Delobelle, rue d'Alsace — Gustave Croes, rue Fin de la Guerre — Jean Delberghe, Pont de Neuville — Louis Biesbrouck, rue des Phalempins — Gentil Verschoore, rue de l'Union — Georges Cornille, rue de Gand — Marie Waudels, rue M Icense.

Décès — Louis Blanquart, 79 ans, sans profession, rue de Gand — Alphonse Varhem, 2 ans, rue des Piats — Louis Vanmarck, 2 ans, rue du Bois Augustin Demeyer, 11 mois, rue de la Marlière — Joséphine Gras, 82 ans, propriétaire, rue de la Cloche.

Mariages. — Entre : Jean Delbonte, tisserand et Louison Tack, soigneuse — Arthur Bischoff, rattacheur et Auguste Lefebvre, soigneuse — Ernest Maquinay, typographe et Marie Carton, piqurière — Adolphe Courtecuisse, teinturier et Marie Duchatel, journalière.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 9 juin 1894.

L'allure de nos rentes a laissé encore beaucoup à désirer aujourd'hui ; la persistance des bruits d'impôts sur le coupon des fonds publics pèse sur les cours.

Le 3 0/0 descend à 100.55.

Le 3 1/2 0/0 à 106.90.

L'Italien revient à 79.17. On dit que M. Crispi est décidé à abandonner le programme de M. Sonnino.

Les cours des actions des Sociétés de Crédit sont invariables.

La Banque de France s'arrête à 3900.

On traite le Crédit Foncier à 931.25 après 935.

Les achats sont toujours nombreux sur les obligations à lots 8 0 0.

Le Comptoir National d'Escompte reste bien tenu à 5 5. Cette société vient d'ouvrir une nouvelle agence à Alger.

Sur le Crédit Lyonnais on relève des transactions au comptant de 742 à 743 50.

La Société Générale a réduit le cours de 456.

Au prix de 321 fr., les obligations Salonique-Constantinople, que vont émettre le 14 juin la Banque Ottomane, la Banque de Paris et la Société Générale, donnant un rendement de 4.67 0/0 sans tenir compte de la prime de remboursement de 179 f. Elles sont donc plus avantageuses que les nouveaux consolidés 4 0/0 ottoman qui n'offre, au cours actuel, qu'un rendement de 4.50 0/0, tandis que leur garantie peut être absolument comparée à celle de ces titres dont la récente émission a obtenu un si éclatant succès.

L'obligation des Chemins Economiques fait 414.50.

BOURSE DE LILLE

du 9 juin 1894

EMPRUNTS (VILLES ET DÉPARTEMENTS)

Lille 1893 (oblig. de 500), 505.

ACTIONS BANQUES ET CRÉDITS

Eaux de Dunkerque (a 500 t. p.), p. 450.

FORGES ET HAUTS-FOURNEAUX

Denain et Anzin (a. 500 t. p.), p., 420.

OBLIGATIONS DIVERSES

Bains et lavoirs d'Armentières (r. à 500), 496.50.

CHARBONNAGES

Anzin, le 1/100e de denier, n. 4401.25 — Bruay (a. 500 t. p.), p. 13495 — Carvin (a. 500 t. p.) p. 1290-1175 — Lens, 1/100e d'action, n. 246 — Liévin (a. 1000 t. p.), n. 3000.

CHARBONNAGES (Obligations)

Béthune 1877 (remb. à 500), p. 498.50.

BONS PANAMA
LOTS du CONGO
délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison
J. BULTÉ
Comptoir de Change
ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX
ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables
Exécution rapide de tous ordres avec les Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers, Londres, Amsterdam.
Souscription aux Emissions. — Versements, conversion.
Paiement immédiat et sans frais des COUPONS présentés à l'échéance.
BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES
Achat et Vente d'Actions de Charbonnages

BOURSE DE BRUXELLES

Emp. 3 1/2 s. I.	102 35	Brux. lib. 1886.	108 —		
— sér. II.	102 40	Nord. libéré 1886.	[illegible]		
— sér. III.	102 35	Ostende à fr.	[illegible]		
—	3. 102 —	—	1877 à.		
—	3 1/2. 97 75	—	1883 à.		
Annuités	4 1/2. [illegible]	Tournai 1874.	53 25		
—	[illegible]	—	1886		
[illegible]	[illegible]	Gand	[illegible]		
Cr. com.	4 1/2. 118 —	—	[illegible]		
—	114 75	Liège	1853.		
—	3. 100 50	—	1856.		
—	3 p. 1882.	—	[illegible]		
—	3 p. 1888. 105 25	—	1874.	106 75	
Anvers 1887 lib.	106 27	—	1876.	106 —	
Anvers 1887	[illegible]	—	1879.	104 87	

A. PAJOT & CH. LEFEBVRE
Comptoir de Change
FONDÉ EN 1879
Siège Social :
LILLE, RUE NATIONALE, 69 bis
Succursales :
ROUBAIX 6, rue de la Gare. | LILLE-WAZEMMES Rue Gambetta, [illegible]
Ordres de Bourse
Exécutés aux bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Amsterdam, etc., aux conditions les plus réduites. Titres contre Espèces.
Opérations à forfait
Achat et Vente à forfait de tous titres de négociation courante. Titres contre Espèces.
Coupons
Paiement des coupons et titres remboursables à présentation, sans retenue ni bordereau à toute époque avant l'échéance, moyennant commission variant selon la durée de l'escompte.
Transferts — Conversions — Souscriptions
Charbonnages.

A LA GRANDE MAISON PARIS
Succursale de LILLE
15 Rue Faidherbe 15 [illegible]
HABILLEMENTS
TOUT
[illegible]

Anvers, 9 juin.

Peignés allemandes de la Plata

Avril 405 f. ; mai 000 f. ; juin 405 f. ; juillet 405 0/0 ; août 407 f. ; septembre 410 f. ; octobre 412 f. ; novembre 415 f. ; décembre 417 f. ; janvier 420 f. ; février 420 f. ; mars 422 f.

Ventes 235,000 kilos.

Marché soutenu.

Contrat B

Peignés françaises de la Plata

[illegible]

BONS PANAMA
Tirage 15 Juin 1894
Gros lots 250.000 / 100.000
Titres délivrés dès à présent et soprimoyennant 2 francs d'écart pour tous frais jusqu'au 22 Juin, au
Comptoir National d'Escompte DE PARIS
ROUBAIX, 30, Grande-Rue
TOURCOING, 79, Rue de Tournai

Maison POUGET
7, rue St-Jacques
TOURCOING
Mise en vente de plus de dix milliers Parapluies de la plus grande fraîcheur et des dernières nouveautés.
Tel que le mignon Parapluie aigui le sur manche en or vendu la confiance et bon marché, voilà les principes de la maison.
Parapluies mignons dit aiguille depuis 4 fr. 90 ; Parapluies à usage, depuis 1 fr. 75.
La Maison répare volontiers les parapluies achetés ailleurs.
Grand choix de draperies Françaises et Anglaises à des prix défiant toute concurrence.

Cie DU CHEMIN DE FER OTTOMAN DE JONCTION
SALONIQUE-CONSTANTINOPLE
119.254 Obligations de 500 francs 3 0/0
Intérêt annuel : 15 francs
payable par moitié les 15 avril et 15 octobre
SOUS DÉDUCTION DES IMPOTS
Remboursement à 500 fr. en 95 ans, par tirages annuels
PREMIER REMBOURSEMENT LE 15 OCTOBRE 1897.
Ces Obligations forment le solde de l'Emprunt de 238.000 Obligations dont [illegible] l'unique charge de la ligne.
Le Gouvernement Impérial Ottoman a garanti, pendant 99 ans, une recette brute annuelle de 15.500 francs par kilomètre. La Banque [illegible] Ottomane a accepté la gestion de cette garantie.
PRIX D'ÉMISSION : FR. 321
JOUISSANCE DU 15 AVRIL 1894
PAYABLES : Fr. 50 en souscrivant ; 71 à la répartition, du 25 au 27 juin 1894 ; 100 du 20 au 25 juillet 1894 ; 100 du 20 au 25 août 1894.
Prix de l'obligation libérée à la répartition : Fr. 320
On souscrit le 14 JUIN 1894
ET DÈS AUJOURD'HUI PAR CORRESPONDANCE
A PARIS : BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE, 7, rue Meyerbeer ; BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin ; SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, r. de Provence et dans leurs agences, et dans leurs Agences et Succursales en France et à l'Étranger.
COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE

BUVEZ LE
RHUM NÉGRITA
c'est le meilleur
Seuls concessionnaires : Coolen-Cavellier, à Roubaix ; Vamarcq Jovenaux, à Tourcoing.

BOURSE DE PARIS

3 o/o comptant	100 70	Sud	300 —
3 o/o à terme	100 75	Fives-Lille	370 —
3 o/o am. compt.	100 90	Lille-Béthune	453 —
3 1/2 Am. comp.	105 90	Picardie-Flandr.	162 —
4 1/2 82 terme	107 02	Bons dote Panama	11 75
Ville de Paris		Panama action	
Oblig. 1855-1860	574	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]